



La LOLF, une meilleure gestion de l'Etat au bénéfice de tous



**UN NOUVEAU CADRE
BUDGÉTAIRE POUR
RÉFORMER L'ÉTAT**

**La Loi organique relative aux lois de finances "LOLF",
du 1^{er} août 2001, réforme en profondeur la gestion de l'Etat.
Elle s'applique à toute l'administration au 1^{er} janvier 2006**

La LOLF instaure plus de démocratie et de performance dans la gestion publique; elle est un levier essentiel de la réforme de l'Etat. Cette réforme budgétaire est une véritable révolution culturelle pour l'administration ; la LOLF ne change pas seulement les procédures, elle implique le passage d'une culture de moyens à une culture de résultats, qui doit permettre à l'administration d'améliorer et d'orienter l'action publique en fonction des besoins.

Une nouvelle architecture budgétaire et un rôle renforcé du Parlement

- Le budget général de l'Etat est désormais découpé en 34 Missions, 132 Programmes et près de 580 Actions
- Le Parlement examine et vote la totalité du budget en fonction d'objectifs sur lesquels l'administration s'engage en termes de résultats.

Pour chaque programme, la stratégie, les priorités et les administrations concernées sont clairement identifiées. Le Parlement est en mesure de contrôler l'efficacité de la dépense publique.

Une administration qui rend compte de sa performance

L'administration doit expliquer ses objectifs et sa stratégie, et doit rendre compte de son action qui est évaluée à partir d'indicateurs précis.

- Des responsabilités nouvelles pour les managers publics
Le responsable, désigné à la tête de chaque programme, est doté d'une plus grande liberté dans la gestion de ses moyens pour atteindre les objectifs votés par le Parle-

ment. Il s'appuie sur les différents relais, notamment au niveau local, qui disposent à leur niveau des mêmes souplesses de gestion.

- De nouvelles mesures de l'efficacité

Cette liberté de gestion est la contrepartie d'un engagement sur des objectifs de performance : pour chaque objectif des indicateurs concrets mesurent les résultats des actions menées. Chacun, à son niveau de responsabilité, doit rendre compte sur ses résultats.

Une comptabilité publique plus complète, qui s'inspire de la comptabilité d'entreprise, et devient un instrument de pilotage de l'action publique et permet d'analyser le coût des différentes actions de l'administration.

Les acteurs de la réforme budgétaire, sur le terrain

Les expérimentations menées au cours des deux dernières années ont mobilisé l'ensemble des acteurs locaux, et plusieurs services de la Marne, ou régionaux, y ont participé.

Au 1^{er} janvier 2006, en Champagne-Ardenne, il y a 47 budgets opérationnels de programme "BOP" régionaux, et 5 BOP départementaux dans chacun des départements de la région.

Au niveau local, le nouveau management public s'appuie sur différents acteurs : les préfets, les trésoriers-payeurs généraux, les responsables de budgets opérationnels et les responsables d'unités opérationnelles.

Le préfet est le garant de la coordination et de la cohérence des politiques publiques au niveau territorial. Le trésorier-payeur général, contrôleur financier et comptable public dans le département, a un rôle d'appui et de conseil ; il est au niveau local le principal relais du Minéfi dans la mise en œuvre de la réforme budgétaire.

Les 10 mots "clés" à retenir :

LOLF : c'est la Loi organique relative aux Lois de finances du 1^{er} août 2001, qui fixe le cadre budgétaire et comptable de l'Etat

MPA : c'est l'architecture du budget de l'Etat en Missions, Programmes, Actions

PAP : c'est le projet annuel de performance qui contient les engagements sur les résultats à atteindre pour les objectifs fixés par le gouvernement et qui est joint au projet de Loi de finances

RAP : c'est le rapport annuel de performance qui mesure les résultats par rapport aux objectifs fixés par le gouvernement et qui est joint à la Loi de règlement

Responsable de programme : désigné par le ministre, le responsable de programme définit les actions du programme, les objectifs et les indicateurs associés ; il pilote la performance

BOP : c'est le budget opérationnel de programme, qui fixe les actions, les objectifs et les indicateurs associés (au niveau central et local)

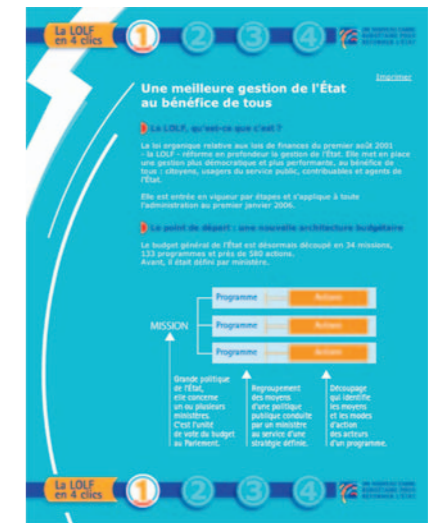
Responsable de BOP : désigné par le responsable de programme, il pilote et gère le BOP grâce aux unités opérationnelles

UO : c'est l'unité opérationnelle, responsable de la mise en œuvre et de la gestion, en tout ou partie, d'un programme

Responsable d'UO : désigné par le responsable de BOP, il est ordonnateur principal ou secondaire (le plus souvent délégué) ; il pilote et gère la mise en œuvre des objectifs opérationnels liés à un programme

CIAP : c'est le comité interministériel d'audit des programmes, qui, avec la Cour des Comptes, pourra donner un avis au Parlement sur l'exécution des programmes.

Pour en savoir plus :
www.minefi.gouv.fr/lolf



BRÈVES

Les dernières publications de l'Insee

L'enquête décennale sur la santé « 2002-2003 » a fait l'objet d'une extension régionale en Champagne-Ardenne. L'analyse des résultats sur la Champagne-Ardenne est le fruit d'un partenariat avec la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales, l'Union régionale des caisses d'assurance maladie et l'Agence régionale de l'hospitalisation.

Deux études viennent de paraître

- Enquête santé en Champagne-Ardenne : un recours au généraliste plus fréquent - Insee flash N°56
Les Champardennais se considèrent en bonne santé. Cependant, le sentiment d'être moins bien portant s'accroît fortement avec l'avancement en âge et l'absence de diplôme. Les femmes déclarent davantage un état de santé moyen. Les Champardennais n'en connaissent pas moins des problèmes de santé. Le recours au généraliste, sensiblement plus fréquent dans la région, compense en partie une offre de soins de spécialistes plus limitée qu'ailleurs.
Enquête santé en Champagne-Ardenne : obésité et hygiène de vie - Insee Flash N° 57

- Les Champardennais souffrent plus souvent d'obésité que l'ensemble des habitants de métropole. Les femmes sont plus particulièrement touchées dans la région. Passé la cinquantaine, l'obésité concerne plus d'une personne sur cinq. Elle est aussi beaucoup plus fréquente chez les non-diplômés. De manière générale, les catégories sociales défavorisées sont plus touchées. Les pratiques limitant les risques (sport, alimentation équilibrée, régime) y sont moins développées.